

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 24/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 12/03/2012	L'an deux mil douze le vingt neuf mars à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 29/03/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire , qui a quitté la séance au moment du vote.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26</i>	<u>Présents</u> : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc arrivé à 19h50, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie. <u>Excusés</u> : MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOUD Mourad, RADREAU Sophie a donné procuration à AUDOUZE Yann, MOUHOT Marcel a donné procuration à ATAR Nathalie.
OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGETS COMMUNE ET ANNEXES	Monsieur Jean-Claude GIRARD est nommé secrétaire de séance. <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> MAIRIE DE BAVANS 18 AVR. 2012 COURRIER REÇU </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> SOUS-PRÉFECTURE 13 AVR. 2012 MONTBÉLIARD </div> </div>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,
Vu le décret portant règlement général sur la comptabilité publique,
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le trente juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par **Monsieur Pierre KNEPPERT - Maire**,
Considérant que, pour ce faire, **Monsieur Pierre KNEPPERT - Maire** a quitté la séance et a été remplacé par **Mme Jocelyne MERAUX, 1^{er} Adjointe**,
Considérant que le Compte de Gestion 2011 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif 2011 ; y compris les annexes « Bois » et « Bâtiments Locatifs »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par :

21 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, 0 voix CONTRE

d'adopter le Compte Administratif de la Commune et ses annexes pour l'exercice 2011. Celui-ci fait apparaître :

* **pour la Commune** : un résultat de clôture de 452 732.43 € (qui résulte de la différence de l'excédent de fonctionnement de clôture de 520 411.79 € et du déficit d'investissement de clôture de 67 679.36 €),

* **pour le budget « Bois »** : un résultat de clôture de 83 471.48 € (qui résulte de la différence de l'excédent de fonctionnement de clôture de 87 556.68 € et du déficit d'investissement de clôture de 4 085.20 €),

* **pour le budget « Bâtiments Locatifs »** : un résultat de clôture de 16 977.12 € (qui résulte de la différence du déficit de fonctionnement de clôture de 22 935.41 € et de l'excédent d'investissement de clôture de 39 912.53 €),

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 29/03/12
Publiée le 29/03/12
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire